

• AIPE

L'AIPE organise cette année la kermesse de l'école qui aura lieu le samedi 16 juin à partir de 14h30. De nombreux stands de jeux seront mis à la disposition des enfants. Petits et grands y trouveront leur bonheur. Sur place, vous pourrez trouver une vente de boissons et de gâteaux. Le spectacle des futures graines de talent débutera à 17h30 sur le thème de l'Afrique dans le Parc Servois. À partir de 19h00, un apéritif vous sera offert et s'en suivra un repas payant au foyer club. Pensez à réserver vos repas, et à amener vos couverts. Nous espérons vous voir nombreux.

Pour tout renseignement contactez : Mme ROTH Coraline au 06 26 61 20 65



• COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 24 juin 2018 au centre de la fête à partir de 19 heures, aura lieu un marché nocturne. Les commerçants et artisans désirant participer à ce marché peuvent contacter le comité des fêtes au : 05 53 61 95 26.



• FÊTE DE HAMEAU DE LA ROUTE DE GAGEAC

Comme tous les ans les habitants de la route de Gageac se sont retrouvés le lundi de Pentecôte autour d'une bonne table afin de participer à un moment de convivialité et de bonne humeur.

Les nombreux convives ont déjà prévu de se retrouver lors d'une autre rencontre.



• LES CHOEURS UNIS

Dimanche 24 juin 2018 à 15 heures à l'église aura lieu le traditionnel concert de fin de saison des Choeurs Unis de Gardonne.

Venez nombreux passer un bon moment en compagnie de notre chorale.



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- KERMESSE de l'ÉCOLE - AIPE et Enseignants - 16 juin
- FÊTE de la MUSIQUE - Scène ouverte - 21 juin - 20 H à 23 H
- FÊTE de la ST. JEAN - 23 et 24 juin
- MARCHÉ NOCTURNE - Horizon 3000 (Complexe F. Mourgues) - 6 juillet
- SOIRÉE MUSIQUE-TAPAS (devant la mairie) - 20 juillet



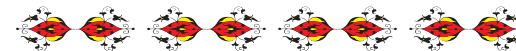
Il n'y a pas d'endroit dans le monde où l'homme est plus heureux que dans un stade de Football.

A. CAMUS

• FÊTE DE LA MUSIQUE

Dans le cadre de la fête de la musique, à l'initiative de plusieurs Gardonnais une représentation se tiendra de 20 h à 23 h sur une scène ouverte à tous (danse, musique, chant...) rue de L'ancien Foirail.

Si vous souhaitez y participer et/ou si vous avez des suggestions pour cette soirée, merci de le faire savoir rapidement à la mairie de Gardonne par téléphone 05 53 23 50 70 ou par mail : mairie.gardonne@wanadoo.fr



• PISCINE MUNICIPALE

La piscine Municipale de Gardonne sera ouverte du 1er juillet au 31 août 2018 de 14 h à 19 h.

Pour les cours de Natation, vous pouvez contacter directement les maîtres nageurs à la piscine au 05 53 27 90 67 à partir du 1er juillet ou au 06 72 44 42 35.

De l'aquagym sera proposée les jeudis soirs après 19 heures au prix de 7€ les 45 mn plus le prix d'entrée de la piscine.

Le forfait pour 10 leçons de natation est de 130 € plus le prix d'entrée de la piscine.



• MAM'MOUNETTE (Maison d'assistantes maternelles)

Ouverte depuis le 1er avril de cette année, la Mam'nounette accueille actuellement 6 enfants âgés de 5 à 24 mois.

Ayant été contactées par plusieurs couples de parents pour des gardes en septembre 2018 et en janvier 2019 les trois assistantes maternelles de la Mam'nounette ont chacune fait une demande d'extension dont l'évaluation devrait se dérouler en juin et la décision rendue durant l'été.

À savoir, la Mam'nounette a une capacité d'accueil de 12 enfants dont les âges peuvent varier de 2 mois à 6 ans (en périscolaire). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 20h. Elle participe à différentes sorties organisées par le RAM (relai d'assistantes maternelles) de Bergerac.

Pour en savoir plus vous pouvez vous rapprocher de la mairie de Gardonne ou consulter la page facebook La Mam'nounette.

Bienvenue à Gardonne à nos assistantes maternelles



• ASA de LAMONZIE-GARDONNE

De qui s'agit-il ?

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Lamonzie-Gardonne est un établissement public à caractère administratif. Ses actes sont soumis au contrôle de légalité du Préfet et l'ASA dispose d'un comptable public. Elle a été créée en 1985 par le Préfet de la Dordogne après enquête publique, sur demande de propriétaires et collectivités locales, dans le but d'assurer un service collectif d'irrigation agricole. D'un point de vue juridique, l'ASA est un groupement de propriétaires sur un périmètre déterminé qui dispose de prérogative de puissance publique, pour exécuter certains travaux spécifiques, d'amélioration ou d'entretien. A ce jour l'ASA de Lamonzie-Gardonne dessert une quarantaine d'adhérents pour environ 380 ha de surfaces irriguées (pépinières, vergers, céréales, etc..). Les usagers sont pour la plupart agriculteurs, mais l'ASA dessert aussi des sociétés telles que le Domaine de Castang SAS ou la société Innovchataignes, ainsi que les communes de Lamonzie St Martin et Gardonne pour certaines de leurs installations communales (terrain de sports, etc...). L'ASA est soumise à toutes les réglementations et les taxes en vigueur en matière d'utilisation de l'eau.

Ses installations

L'ASA dispose de deux stations de pompage de 400 m³/h en bordure de la rivière Dordogne. L'une se situe sur la commune au lieu-dit « La Bourgiat » et l'autre « aux Georges » sur la commune de Gardonne. Chaque station alimente un réseau de canalisations enterrées d'environ 30 km kilomètres, permettant d'assurer la distribution d'eau aux adhérents sur les communes de Lamonzie St Martin, Gardonne, Razac de Saussignac, Saussignac et Gageac-Rouillac. L'ensemble du réseau des canalisations est cartographié sur fond cadastral, ainsi, chaque résident de la commune est en mesure de se rendre en mairie pour consulter le plan des installations de l'ASA. Des servitudes d'accès et d'entretien permettent de protéger l'ensemble des canalisations et ouvrages de l'ASA. Elles sont inscrites sur le PLU des communes et enregistrées au bureau de conservation des hypothèques. Ceci impose aux propriétaires concernés par le passage des canalisations de respecter certaines obligations et notamment l'interdiction d'établir toutes constructions et plantations à l'aplomb des conduites dans une bande de 5 mètres. Dans certains cas extrêmes, si le dialogue ne suffit pas, pour défendre l'intégrité et la pérennité de ses réseaux l'ASA peut être amenée à intenter des actions en justice.

Ses investissements

L'ASA programme régulièrement des travaux, pour rénover et maintenir ses installations de pompage et de distribution d'eau en parfait état de fonctionnement. Le renouvellement des équipements électriques et hydrauliques avec des appareillages plus performants et économes en énergie assure une meilleure maîtrise des volumes distribués dans un contexte où la bonne gestion des ressources en eau est une priorité pour tous. Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et l'EUROPE (FEADER) participent au financement de ses investissements,

Vos interlocuteurs

Les membres du syndicat, organe de prise de décision de la structure sont les suivants :

Président Michel Durand	Lamonzie St Martin
Président d'Honneur Jean Hamoir	Lamonzie St Martin
Vice-président et responsable technique Didier Lasserre	Lamonzie St Martin
Vice-président Patrice Pallard	Gardonne
Secrétaire et responsable technique Sylvain ROOY	Gardonne
Membre et responsable technique Régis Hamoir	Gardonne
Membre Hervé Freissignet	Lamonzie St Martin
Membre Pierre Herman	Gardonne
Membre Olivier Mayet	Gardonne
Membre Jean-Paul Costes	Gardonne
Membre Benoît Lasserre	Lamonzie St Martin
Membre Inovechataignes	Lamonzie St Martin

Le mercredi 2 mai à 20h30 se déroulait la réunion du conseil municipal.

En résumé...

- Le conseil municipal va soumettre pour avis au comité technique un projet de délibération indiquant les modalités de mise en place du nouveau régime indemnitaire. Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement. Il est prévu un versement semestriel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise: IFSE.
- Deux agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade, le Conseil Municipal décide :
 - de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial et de créer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au 1/06/2018 (35 heures par semaine).
 - de supprimer l'emploi d'adjoint territorial d'animation et de créer l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe au 1/07/2018 (35 heures par semaine).
- Un appel d'offres pour un tracteur tondeuse et un broyeur à branches a été lancé avec pour date limite de dépôt des offres le 4 mai 2018 à 12 heures. Un appel d'offre pour la réfection de la toiture du garage de l'ancien presbytère va être fait.
- Travaux sol et sous-sol des locaux tertiaires de l'ancien presbytère : Suite au sinistre (infiltrations d'eau dans la cave), un rapport d'expertise amiable a été réalisé et il a été convenu d'un partage des responsabilités à parts égales entre la MAAF (assureur du maître d'oeuvre Archi Studio) et la SMABTP (assureur de l'EURL Garrigue). La SMABTP a confirmé le versement d'une indemnité à hauteur de 50%. Dès confirmation de l'indemnité (50%) de la MAAF, les travaux pourront commencer.
- L'avancement du chantier de réhabilitation du château d'eau respecte le calendrier prévu.
- Demande de financement Ecole Saint Joseph Le Fleix: Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande car la commune de Gardonne a une école primaire qui peut accueillir tous les enfants domiciliés sur la commune.
- Demande de participation financière pour un voyage - Collège ELIE Faure de Ste Foy La Grande: Le conseil municipal rappelle qu'il ne participe pas aux voyages scolaires des établissements extérieurs à la commune.
- Le matériel de snack sera vendu pour la somme de 7 200 € TTC.
- La nacelle achetée avec la commune de Lamonzie St. Martin n'étant plus utilisée, le conseil Municipal accepte la vente au prix de 600 €. les recettes de la vente seront divisées entre les deux communes.
- Le conseil municipal soutient la motion proposée par le conseil départemental qui est défavorable à l'abaissement de la limitation de vitesse sur les routes.
- Le conseil municipal adopte la motion proposée par le conseil départemental qui souhaite que le gouvernement puisse infléchir sa politique de l'eau et demande la poursuite d'un certain nombre de programmes engagés.

Prochain conseil : le mercredi 4 juillet à 20h30.